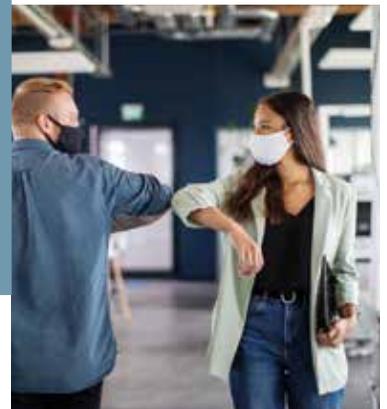




2021

Rapport de gestion et comptes annuels



carac

SOMMAIRE

Rapport de gestion

- 04 _ **1. Les faits marquants de l'exercice 2021**
- 05 _ **2. Événements post-clôture**
- 05 _ **3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
 - 05 _ Provision pour dépréciation à caractère durable
 - 05 _ Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2021 en provision pour participation aux excédents (PPE)
- 06 _ **4. Résultat net 2021**
- 07 _ **5. Compte de résultat**
 - 07 _ Cotisations
 - 07 _ Marge technique brute
 - 07 _ Solde de réassurance
 - 07 _ Charges de gestion
 - 07 _ Résultat de la gestion financière
 - 12 _ Résultat de la gestion immobilière
- 12 _ **6. Instruments financiers à terme**
- 13 _ **7. Affectation du résultat**
- 13 _ **8. Fonds propres**
- 13 _ **9. Compte de la participation aux excédents**

- 13 _ **10. Commissaires aux comptes**
- 14 _ **11. Conseil d'administration et Comité d'audit**
- 16 _ **12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel**
- 16 _ **13. Transferts financiers entre mutuelles et union**
- 16 _ **14. Bilan 2021 et évolution prévisible en 2022**
 - 16 _ Relation avec les adhérents
 - 18 _ Les systèmes d'information
- 19 _ **15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice**
- 19 _ **16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire**
- 22 _ **ANNEXES**
 - 22 _ Taux de rendement 2021
 - 22 _ Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - 22 _ Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs
 - 23 _ Données de synthèse de l'exercice 2021

Comptes annuels

- 26 _ Actif du bilan
- 27 _ Passif du bilan
- 28 _ Compte technique des opérations vie
- 29 _ Compte non technique
- 30 _ **ANNEXES AUX COMPTES**
 - 30 _ **1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables**
 - 30 _ Faits marquants de l'exercice
 - 31 _ Référentiel comptable et réglementaire
 - 35 _ Changements dans les règles et méthodes
 - 35 _ Événements post-clôture
 - 35 _ **2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat**
 - 35 _ Pour le bilan
 - 40 _ Pour le compte de résultat
 - 46 _ Autres informations
 - 48 _ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
 - 56 _ **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



Rapport de gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2021

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, et le plan de continuité d'activité – PCA – de la Carac s'est ajusté en fonction du niveau de propagation du virus Covid-19. C'est ainsi que le Président et le Directeur général de la Carac ont pris, suivant la criticité de la situation, des mesures visant à protéger les adhérents et les salariés : limitation des accès aux bureaux du siège, déplacements restreints, réunions tenues essentiellement en distanciel, recours systématique au télétravail, port du masque obligatoire, distanciation sociale, rendez-vous échelonnés dans les agences. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

Malgré les difficultés posées par la pandémie, l'activité de la Carac s'est maintenue à un très bon niveau et les résultats commerciaux restent positifs. La collecte s'avère plus élevée que prévu (450 millions d'euros), avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. En outre, le nombre de souscriptions et de nouveaux adhérents a augmenté et le profil de ces derniers correspond à l'enjeu de rajeunissement du portefeuille de la Carac. Le second semestre de l'année 2021 a été marqué par la commercialisation d'une nouvelle gamme assurance vie. Les résultats commerciaux sont très encourageants.

En matière de sinistralité, l'impact de la crise sanitaire est restreint. En effet, la progression du nombre de décès n'a pas été aussi importante que celle redoutée et ce grâce à la vaccination massive de la population en 2021. Les reprises de provisions mathématiques ont alimenté positivement le compte de résultat de la mutuelle.

Concernant le provisionnement, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base des tables de mortalité réglementaires plus prudentes que celles utilisées – hors Covid-19 – par la Carac dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistre tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

Quant aux frais généraux, les coûts supplémentaires générés par l'application des règles sanitaires étaient prévus au budget 2021. Par ailleurs, la Carac a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacement et de réunion.

Enfin, la Carac n'a pas été assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi poursuivi le déploiement de sa première feuille de route triennale du plan stratégique « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. La transformation digitale s'est accélérée via de nouveaux outils et la mise en place de process sécurisés et intuitifs. Ainsi, au niveau de ses services de gestion, la Carac s'est dotée d'un outil de *workflow* qui optimise le suivi des dossiers des adhérents. Les services commerciaux ont, quant à eux, été équipés d'un nouvel outil « CRM » de suivi des adhérents. Une autre évolution majeure, liée aux obligations réglementaires, doit être saluée : la mise en place dans l'espace adhérents d'un ENTEC permettant d'actualiser les informations personnelles. Les adhérents peuvent désormais accéder à de nombreux services en ligne.

Pour répondre aux demandes, aux besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain et aux exigences du marché, la Carac a repensé sa gamme assurance vie avec la commercialisation en juin 2021 de quatre nouveaux contrats mono et multisupports. Ils bénéficient de 0 % de frais sur versements.

La mutuelle a aussi été présente dans les médias, avec une campagne de communication ciblée en novembre et en décembre 2021, afin de développer sa notoriété et son image.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, malgré le mouvement de remontée observé cette dernière année, la Carac a obtenu en 2021 de bons résultats financiers qui renforcent sa solidité : la réalisation de plus-values sur les actions et la cession de deux immeubles (« Voltaire » et « Palestine », à Paris) ont permis de dégager une plus-value comptable de 45 millions d'euros.

Par ailleurs, la Carac a accéléré le déploiement de sa stratégie d'investisseur responsable en renforçant sensiblement ses investissements à impact et en améliorant à nouveau le score extra-financier de son portefeuille obligataire.

Enfin, 2021 a été une année électorale importante pour la mutuelle qui, pour la première fois depuis 2002, a procédé au renouvellement de tous ses délégués. Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a élu le Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti. La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation qui s'est déclenchée en février 2022 et qui était non connue à la date de la clôture de l'exercice.

Les premières analyses de l'exposition directe ou indirecte de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Par ailleurs, les investigations menées ne laissent apparaître aucune exposition matérielle au risque en matière de passif car aucun adhérent de la Carac ne réside, à date et à notre connaissance, dans les zones de conflit. S'agissant des mesures de gel des avoirs, aucune alerte concernant un de nos adhérents n'est remontée.

3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

3.1 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC N° 2015-11 chapitre II section 2 articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'ex-article R. 212-53 du Code de la mutualité, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils, où ce critère peut être porté à 30 %. En 2020, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2021, une reprise de provision à hauteur de 2,74 millions d'euros, et une dotation de 2 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,18 millions d'euros au 31 décembre 2021.

3.2 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2021 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2020 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2021. L'écart entre la provision constituée (5,6 millions d'euros) et le montant attribué (5,7 millions d'euros), soit 0,1 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2020, la charge 2021 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 4,7 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 81 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2021.

4. Résultat net 2021

Le total des produits de l'exercice 2021 ressort à :

(en millions d'euros)	2021	2020
Cotisations brutes	475,89	402,06
Produits nets des placements ⁽¹⁾	402,15	418,66
Autres produits techniques	0,05	0,05
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	3,16	0,89
TOTAL PRODUITS	881,25	821,66

■ Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	185,33	201,12
■ Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(5,50)	(4,91)
■ Plus et moins-values sur titres	78,18	76,85
■ Amortissements surcote/décote	60,48	49,60
■ Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	0,71	(1,89)
■ Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(9,81)	(1,94)
■ Ajustement ACAV	22,15	11,70
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	331,54	330,52

■ Revenus immobiliers et plus-values immobilières	91,26	115,02
■ Charges immobilières et amortissements et frais généraux	(20,65)	(26,89)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	70,61	88,13

Le total des charges de l'exercice 2021 ressort à :

(en millions d'euros)	2021	2020
■ Charges de prestations	683,38	646,60
■ Charges de provisions d'assurance	(185,76)	(234,84)
■ Participation aux résultats	220,61	245,89
■ Autres charges	59,72	55,12
■ Autres charges non techniques		0,04
■ Impôts	29,16	35,69
TOTAL CHARGES	807,12	748,49

RÉSULTAT NET	74,12	73,16
---------------------	--------------	--------------

Le résultat net de l'exercice 2021 ressort en conséquence à 74,12 M€.

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres est de 1 347 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 234 millions d'euros à fin 2021 est classée parmi les capitaux propres.

(1) Détail des produits financiers nets.

5. Compte de résultat

I 5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 475,89 millions d'euros contre 402,06 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 18,36 %.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
Retraite Mutualiste du Combattant	79,15	75,56	4,75%
Compte Épargne Carac et Carac Épargne Plénitude	110,46	144,09	-23,34%
Carac Profiléo	142,29	137,47	3,51%
Autres produits Carac	141,37	42,41	233,33%
Produits FMP	2,62	2,53	3,41%
TOTAL	475,89	402,06	18,36%

I 5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2021 s'élèvent à 475,89 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 683,38 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de -185,76 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à 59,60 millions d'euros (cf. résultat technique par catégorie au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2021).

I 5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

I 5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2021 s'élèvent à 75,6 millions d'euros, au lieu de 69,9 millions d'euros en 2020. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (32,86 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (14,33 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,99 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (3,76 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (12,53 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,11 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

I 5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Environnement économique et financier

« Après la pluie, le beau temps. » Il semble que l'adage ait été une nouvelle fois valable en 2021. Après la crise du premier semestre 2020, d'une violence sans précédent, et l'annonce d'un rebond sur la fin de l'année, la tendance s'est en effet poursuivie et amplifiée tout au long de 2021.

Financièrement parlant, la période fut l'une des plus prolifiques de l'Histoire, avec des performances de +28,85 % pour le CAC 40, +20,99 % pour l'Euro Stoxx 50, ou encore +26,89 % pour le S&P500. Économiquement, le rebond fut proportionnel à la violence de la récession de 2020. La croissance française 2021 s'établirait ainsi à 7 %, surperformant la zone euro dont le PIB n'aurait crû « que » de 5 %, et les États-Unis de 5,7 %.

Pourtant, à première vue, début 2021, rien ne semblait gagné. Certes, le début de la campagne de vaccination, dans la plupart des pays développés, laissait augurer une sortie de crise. Néanmoins, il fallut plusieurs mois avant que la logistique et les processus se mettent en place, et que l'injection des premières doses se fasse à un rythme soutenu. En parallèle, la pandémie a malgré tout continué à se diffuser, tous les pays connaissant à intervalles réguliers de nouvelles vagues de contamination.

En dépit de cela, les marchés sont restés insensibles aux données concernant l'épidémie, se focalisant sur la vaccination et sur les espoirs qu'elle génère à long terme. Ces derniers ayant souvent « un temps d'avance » sur la sphère réelle, ils se sont depuis longtemps tournés vers l'étape d'après, celle où la Covid ne serait plus qu'un lointain souvenir et où l'économie reprendrait sa marche en avant.

Si les marchés sont restés optimistes tout au long de l'année, c'est aussi grâce à la prolongation des mesures exceptionnelles de soutien mises en place par les gouvernements et les banques centrales à travers le monde. Partout, les mesures d'accompagnement des secteurs sinistrés ont été maintenues.

Mieux, comme aux États-Unis, de nouveaux plans de relance de plusieurs trilliards ont été votés, en vue de moderniser l'économie. En Europe aussi, de nouvelles enveloppes ont été validées, bien que d'un montant inférieur.

De telles mesures ont cependant des contreparties. Depuis la fin 2020, et durant toute l'année 2021, la demande a été « surstimulée », dans un contexte d'offre encore insuffisante, aboutissant, sur de nombreux pans de l'économie, à une inflation très forte. Cette dernière, qui était absente, ou tout du moins réduite depuis de nombreuses années, a véritablement bondi en 2021. Ainsi, fin décembre, l'inflation américaine a atteint son plus haut niveau en 40 ans, à + 7 % sur un an glissant (+ 5 % en zone euro, au plus haut depuis 25 ans). Celle-ci a, en particulier, été portée par l'envolée du prix des matières premières, et de celui de l'énergie. Le baril de pétrole Brent a ainsi clôturé l'année en hausse de plus de 50 % ; de même, le prix du gaz s'est envolé de + 46 %. Les ménages ont bien en tête ce contexte, et voient d'ores et déjà les conséquences de cette inflation sur leur pouvoir d'achat.

Pour contrer ce phénomène, les banques centrales sont donc une nouvelle fois appelées au secours, et se retrouvent malheureusement prises entre deux feux. Comment réussir à remonter le niveau des taux, et à réduire leur bilan, alors que l'endettement des secteurs privés et publics est au plus haut ? Comment réussir ce tournant sans provoquer un net ralentissement de l'économie ?

En 2022, celles-ci seront donc attendues sur les modifications à apporter à leur politique monétaire. Fin 2021, la Réserve fédérale américaine (« FED ») ralentissait déjà ses rachats d'actifs, et annonçait qu'elle remonterait son taux directeur dans les mois à venir (sans toutefois préciser le nombre de ces hausses). En Europe, aucun changement n'est pour l'heure attendu ; néanmoins, la BCE ne pourra se permettre de rester trop longtemps inactive. Bien qu'encore loin de mesures restrictives, cette dernière a également annoncé la fin de son programme de rachat d'actifs « spécial pandémie » pour le printemps 2022. Anticipant ce tournant, les investisseurs se sont petit à petit détournés des obligations, la hausse des taux pénalisant les valorisations. Le rendement à 10 ans français s'établissait à + 0,198 % (repasant ainsi en territoire positif), quand l'Allemagne se situait à - 0,177 % et les États-Unis à + 1,5101 %. 2022 sera quoi qu'il arrive une année de défis pour l'économie. Après le fort rebond de 2021, le cycle économique devrait se rapprocher de son terme. Sans forcément s'arrêter, la croissance ralentira l'an prochain. L'incertitude pourrait faire son retour, tant sur le plan économique que monétaire, politique, ou encore sanitaire. Ce qui pourrait aussi se traduire par une hausse de la volatilité sur les marchés.

La gestion financière de la Carac (fonds euros)

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élevaient au cours de l'année 2021 à 402 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac.

Sur le portefeuille obligataire, dans un contexte où les taux d'intérêt ainsi que les *spreads* de crédit sont restés globalement bas, nous sommes restés exigeants et sélectifs sur le rendement

comme sur la qualité du crédit, ce qui s'est traduit par un positionnement sensiblement désinvestisseur net en 2021. Dans un environnement où la BCE, par ses programmes d'achat, compresse les primes de risque du marché obligataire *investment grade*, nous avons privilégié une stratégie d'investissement de type « barbell » :

- en investissant principalement sur des émetteurs souverains européens dans chacune des phases de tension et de volatilité observées sur les taux d'intérêt. Pour ces investissements, nous avons principalement privilégié les obligations souveraines repackagées en format *callable* qui offrent un supplément de rendement attractif par rapport à leurs équivalents sans *call* ;
- en poursuivant en parallèle nos investissements sur notre poche *high yield* en gestion directe et bénéficiant ainsi de *spreads* de crédit relativement attractifs dans cet univers ;
- en réduisant sensiblement par des ventes le risque crédit de notre portefeuille sur le segment *low investment grade*, jugeant qu'il n'était plus suffisamment rémunéré.

Les arbitrages mis en œuvre ont permis de réduire également nos expositions sur des émetteurs dont les caractéristiques extra-financières n'étaient plus en adéquation avec la stratégie d'investissement responsable de la Carac. En 2021, nous avons sensiblement accéléré le déploiement de nos investissements obligataires à impact en privilégiant les émissions *green*, *sustainable* et *social*. Le montant total de nos investissements ESG a largement dépassé l'objectif de 100 millions d'euros fixé pour l'année.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2021 en obligations s'élevaient à 298,81 millions d'euros face à des remboursements de 585,34 millions d'euros et des ventes de 119,68 millions d'euros, soit un solde net vendeur en valeur brute comptable de - 406,21 millions d'euros. Au global, les produits de taux représentent 74,73 % des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

Sur les actions, une stratégie prudente a été adoptée dès le début de l'année, ce qui s'est traduit par des prises de profit au T1 2021. Celles-ci ont notamment porté sur les obligations convertibles, la classe d'actifs ayant particulièrement bien performé en 2020, ainsi que sur des actions de type « croissance » européennes et américaines. Au T2, devant l'enchaînement de records sur les marchés, des couvertures sous la forme de certificats *short* ont été achetées, afin de protéger le portefeuille. En parallèle, une partie du produit des ventes actions a été réinvestie sur des fonds actions santé ayant jusqu'alors sous-performé. Aux T3 et T4, nous avons poursuivi cette stratégie contrariante, en réinvestissant sur ce même type de fonds, ainsi que sur des actions japonaises et sur des obligations convertibles, ces dernières ayant connu un trou d'air sur la deuxième partie de l'année. Enfin, en raison d'un fort différentiel de valorisation qui les rendait attractives, nous avons investi sur des actions émergentes.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a donc augmenté au cours de l'exercice, et représente 10,71 % de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2021, contre 9,65 % (cf. rapport de gestion 2020) au 31 décembre 2020.

Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de + 195,05 millions d'euros, face à des ventes de 201,85 millions d'euros. Sur les structurés actions, des positions *short* ont été initiées pour 70 millions d'euros, face à des remboursements de 20 millions d'euros sur les titres achetés en 2020.

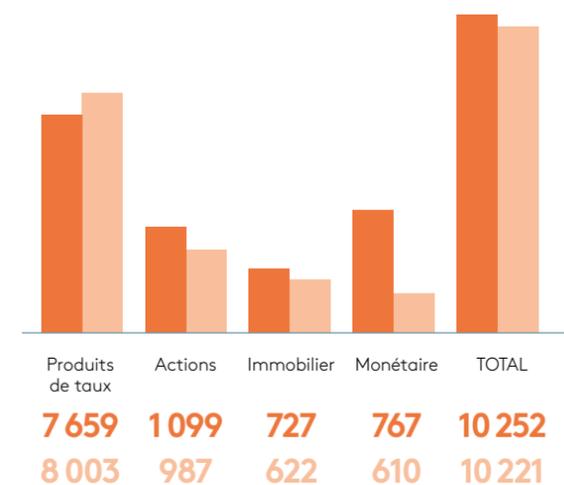
Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à - 28,97 millions d'euros.

Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 69,72 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilans bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en hausse et représentent 7,47 % du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2021.

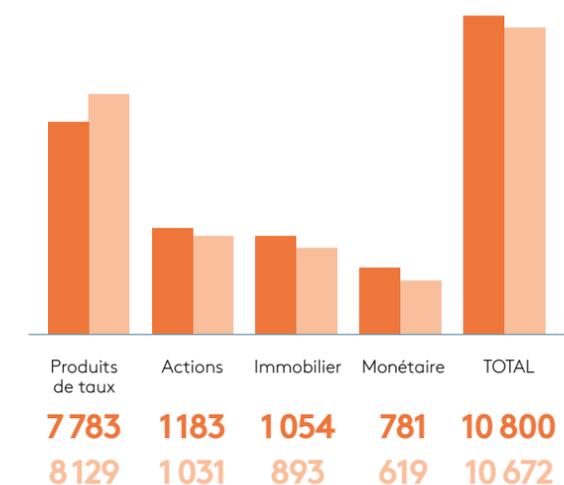
Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,64 % (source comptabilité).

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (données hors UC, hors immobilier d'exploitation) (en millions d'euros - coupons courus exclus)

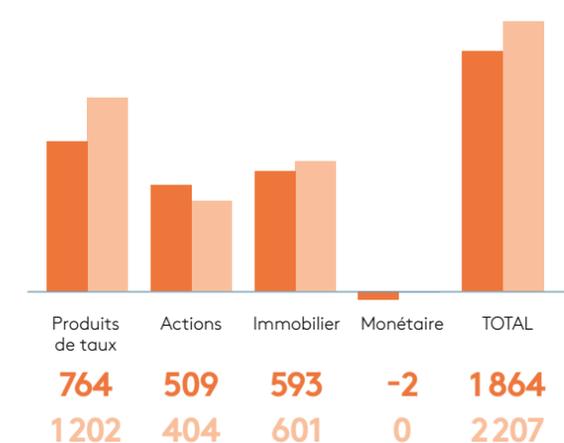


■ 2020 ■ 2021

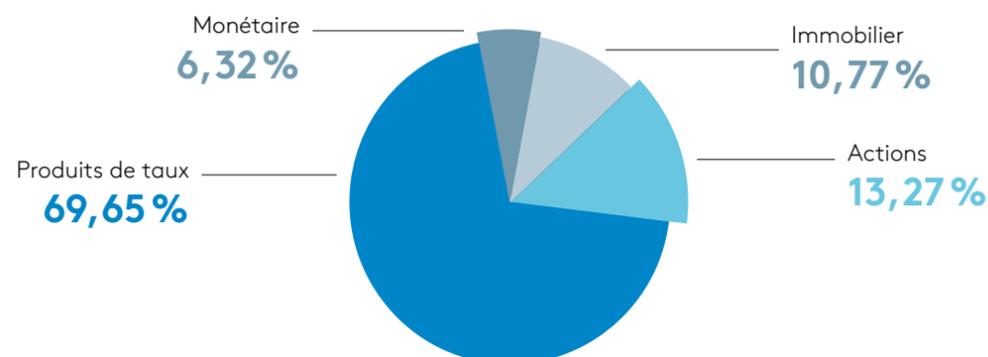
Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (y compris UC et immobilier d'exploitation) (en millions d'euros - coupons courus inclus)



Situation comparée des plus et moins-values latentes (en millions d'euros)



Répartition des actifs en valeur de marché
(données hors UC, hors immobilier d'exploitation)



Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	23,06 %	42,27 %	33,32 %
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	26,12 %	69,71 %	63,19 %
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	20,68 %	42,69 %	40,19 %
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligataire flexible	-0,10 %	8,39 %	9,18 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	12,06 %	12,04 %	8,00 %
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,02 %	14,67 %	22,65 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Action monde	22,86 %	-	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Action monde	38,69 %	-	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Action monde	17,25 %	-	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Action monde	35,12 %	-	-
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Action Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,64 %	-1,52 %	-2,18 %

Gestion du contrat en unités de compte, CEPAT

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0232528306	AB Emerging markets growth	AB	Actions émergentes	-2,14 %	45,71 %	34,45 %
LU0251853072	AB International Healthcare	AB	Actions monde santé	32,26 %	76,45 %	112,12 %
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	22,93 %	113,87 %	151,43 %
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,02 %	14,67 %	22,65 %
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	23,06 %	42,27 %	33,32 %
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	26,12 %	69,71 %	63,19 %
FR0010177899	Choix Solidaire	Ecofi	Multi-actifs	4,48 %	14,23 %	9,91 %
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,64 %	-1,52 %	-2,18 %
LU1861294319	CPR Éducation	CPR AM	Actions monde	4,45 %	25,97 %	-
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	20,68 %	42,69 %	40,19 %
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	12,06 %	12,04 %	8,00 %
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligations flexibles	-0,10 %	8,39 %	9,18 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris Associates	Actions monde Value	26,01 %	62,35 %	49,33 %
FR0012355139	Lazard Patrimoine	Lazard Frères Gestion	Multi-actifs	5,19 %	16,43 %	19,92 %
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Actions Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000989899	Oddo Avenir	Oddo BHF AM	Actions France	19,09 %	63,30 %	55,28 %
LU0366534344	Pictet Nutrition	Pictet AM	Actions monde	16,02 %	55,22 %	58,65 %
LU0340559557	Pictet Timber	Pictet AM	Actions monde	29,88 %	82,12 %	68,91 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	22,86 %	-	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	38,69 %	-	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	17,25 %	-	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	35,12 %	-	-

Gestion du contrat en unités de compte, CEGEN

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	22,93 %	113,87 %	151,43 %
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	4,48 %	14,23 %	9,91 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris Associates	Actions monde Value	26,01 %	62,35 %	49,33 %
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Actions Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000989899	Oddo Avenir	Oddo BHF AM	Actions France	19,09 %	63,30 %	55,28 %
LU0340559557	Pictet Timber	Pictet AM	Actions monde	29,88 %	82,12 %	68,91 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	22,86 %	-	-

La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel, pour la Carac, de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires et par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, tout en poursuivant ses investissements dans l'économie française.

La Fondation Carac a été créée en 2011 et a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine en France.

Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

La Carac finance également la Chaire Innovation et Entrepreneurial Social de l'Essec et propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

I 5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2021, le patrimoine immobilier locatif se compose de 46 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale d'environ 97 900 m², dont environ 807 lots d'habitation, 28 680 m² de surfaces de bureaux et près de 13 900 m² de locaux commerciaux.

Deux cessions d'immeubles résidentiels parisiens sont intervenues au cours de l'exercice : le 209 rue Voltaire, dans le 11^e arrondissement, ainsi que les 4 et 4 bis rue de Palestine, dans le 9^e arrondissement.

Les travaux de rénovation lourde engagés sur l'ancien siège de la Carac au 2 ter rue du Château, à Neuilly-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine, initiés en 2019, ont été livrés mi-avril 2021.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2021 s'élève à 967,22 millions d'euros, dont 891,93 millions d'euros pour le parc locatif et 75,29 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2021 tient compte des cessions intervenues sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnées ci-dessus, ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Châlons-en-Champagne, dans la Marne.

Relocation des locaux vacants

En 2021, 138 appartements ont été loués contre 103 pour l'année 2020.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 25,87 €/m²/mois vs 26,89 €/m² en 2020 pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine.

Pour le parc de la banlieue parisienne, hors Neuilly-sur-Seine, la moyenne de relocation est en progression à 25,24 €/m² par mois vs 24,82 €/m² en 2020. Pour les immeubles situés en province, elle est en légère baisse à 13,36 €/m² vs 14,03 €/m² en 2020.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale (pondérée pour les boutiques) de 5 053 m² a été relouée en 2021 pour un prix moyen de 568 €/m²/an vs 531 €/m² en 2020.

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2021 à 27,51 millions d'euros contre 25,5 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 7,88 % du quittancement global par rapport à l'année précédente.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2021 ressort à 616 000 euros.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2021 en réserve, soit 74 124 273 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2021, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de 2020. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2021 peut se rationaliser de la manière suivante.

(en euros)	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	945 556 424	73 164 179	0	1 018 720 603
Réserve de capitalisation	227 224 082	10 126 158	3 075 615	234 274 625
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	73 164 179	74 124 273	73 164 179	74 124 273
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 265 633 150	157 414 610	76 239 794	1 346 807 966

9. Compte de la participation aux excédents

(en euros)		31/12/2021
A. Cotisations émises		374 465 218
B. Charges de prestations		670 475 232
C. Charges de provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques		-294 241 337
D. Frais et charges techniques		56 094 837
E. Ajustement ACAV		0
F. Solde du compte technique	A-B-C-D+E	-57 863 514
G. 10 % du solde du compte technique (SI E>0)		0
H. Quote-part du résultat technique	F-G	-57 863 514
I. Placements N		10 442 543 000
J. Placements N-1		10 428 743 345
K. Moyenne des placements	(I+J)/2	10 435 643 173
L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		371 386 766
M. Rendement des placements	(L/K)	3,56 %
N. Provisions techniques N		9 151 353 829
O. Provisions techniques N-1		9 258 019 270
P. Moyenne des provisions	(N+O)/2	9 204 686 549
Q. Solde du compte financier	LX(P/K)	327 579 117
R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		278 442 249
S. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	(H+R)	220 578 735
T. Intérêts techniques crédités		83 896 886
U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	S-T	136 681 849
V. Participation aux excédents		136 714 981
W. Participation aux résultats excédant le minimum réglementaire	V-U	33 132

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

Sur l'exercice 2021, la composition du Conseil d'administration est la suivante.

Du 1^{er} janvier au 23 juin 2021 :

- **Michel ARCHINARD**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »
- **Christophe BAYARD**
Second Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »
- **Agnès BERG**
Administratrice déléguée au Développement et Digitalisation de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace »
- **Jacques BRÉNÉOL**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Bretagne »
- **Amaury BUINO**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »
- **Isabelle CONTI**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »
- **Jean-Philippe COUASNON**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Basse-Normandie »
- **Thierry DAUTA-GAXOTTE**
Premier Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »
- **Bruno GABELLIERI**
Administrateur délégué aux risques de la Carac
- **Henri-Noël GALLET**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Poitou-Charentes »
- **Frédéric GARDE**
Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »
- **Gérard HOURY**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »
- **Pierre LARA**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »
- **Laurent LE GOC**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »
- **Franck LEGROS**
Administrateur de la Carac
- **Nathalie LEMESLE**
Administratrice de la Carac
- **Michel LOUAÏL**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Pays de la Loire »
- **Jean-Marc MALLET**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Languedoc-Roussillon »
- **Astrid MARAGE**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Lorraine »
- **Hacène MERABTI**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »
- **Magali MONNOT**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Rhône-Alpes »
- **Christian SCHULTZE**
Administrateur de la Carac
- **Claude TARALL**
Président de la Carac
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Lorraine »
- **Pascal THÉVENON**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Picardie »
- **Pierre WATTERLOT**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

Du 23 juin au 31 décembre 2021 :

- **Christophe BAYARD**
Vice-président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »
- **Agnès BERG**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace/Franche-Comté/Bourgogne »
- **Véronique BETEGNIES**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Hauts-de-France »
- **Laurence BRICE**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »
- **Marion BUCHET**
Administratrice de la Carac
- **Amaury BUINO**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Hauts-de-France »
- **Isabelle CONTI**
Vice-présidente de la Carac à compter du 24 juin 2021
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Paris/Île-de-France/Outre-mer »
- **Jean-Philippe COUASNON**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Normandie »
- **Bruno GABELLIERI**
Administrateur
Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »
- **Henri-Noël GALLET**
Administrateur délégué à la Vie des élus de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Poitou/Charentes/Limousin »
- **Frédéric GARDE**
Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Paris/Île-de-France/Outre-mer »
- **Gérard HOURY**
Administrateur délégué aux risques de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »
- **Pierre LARA**
Président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA/Corse »
- **Laurent LE GOC**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »
- **Jean-Marc MALLET**
Administrateur de la Carac
- **Astrid MARAGE**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Lorraine/Champagne/Ardenes »
- **Sandrine de MAYENNE**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Paris/Île-de-France/Outre-mer »
- **Aurore MONPOU**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Centre »
- **Pascal THÉVENON**
Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Bretagne »
- **Marie-Paule ZUSSY**
Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace/Franche-Comté/Bourgogne »

Comité d'audit

En application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac.

Du 1^{er} janvier au 23 juin 2021

Pierre Lara, Michel Louaïl, Christian Schultze, Claude Legros, Régis Holo.

Du 24 juin au 31 décembre 2021

Amaury Buino, Agnès Berg, Véronique Betegnies, Régis Holo, Magali Monnot.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes.

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
3. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) N° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce.
4. Il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce.
5. Il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) N° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel

La rémunération annuelle brute, versée en 2021, au titre du contrat de Dirigeant opérationnel a été de 16 479 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2021 et évolution prévisible en 2022

I 14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le contexte des taux bas qui perdure, l'année 2021 a suscité encore de nombreuses interrogations, voire inquiétudes, pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par cette crise.

Cependant, le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2020 avec une collecte supérieure à l'objectif initial de 450 millions d'euros. Concernant la collecte en euros, l'évolution de celle-ci respecte la modération décidée, conformément à nos orientations stratégiques. La proportion d'unités de compte est de 22 % dans le chiffre d'affaires global, en progression par rapport aux années précédentes (14 % en 2020). Le lancement de la nouvelle gamme assurance vie en juin 2021, dans la continuité du PERin lancé en octobre 2020, a permis de renforcer la fidélisation et d'attirer de nouveaux adhérents.

En 2021, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité. Cette solidité permet à la mutuelle de proposer de bons taux. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents ; ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Le contexte sanitaire de 2021 a perturbé notre activité en présentiel. Nous avons adapté notre mode de fonctionnement avec notamment l'organisation de web-conférences sur différentes thématiques.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a permis une mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2021, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un processus d'adhésion dématérialisée (*Ryder Cup*) et une évolution des services sur l'espace adhérents ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils ont renforcé notre capacité d'adaptation avec notamment la signature électronique, la possibilité de versements en ligne et un nouveau CRM (ION). Cette transformation numérique se poursuivra en 2022 : des leviers supplémentaires seront mis en place pour le bon développement commercial de la Carac.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a continué en 2021 à mobiliser des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de distribution

Depuis 2016, le Crédit Coopératif commercialise deux nouvelles garanties créées et gérées par la Carac, celles-ci construites en réponse aux tendances sociétales actuelles et en parfaite adéquation avec les valeurs des deux établissements.

■ **L'Assurance Vie Agir** est une garantie en unités de compte qui s'inscrit dans la gamme solidaire du Crédit Coopératif et qui, de ce fait, est destinée exclusivement à la clientèle de cette banque mutualiste, très connue dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'encours géré est de 41 millions d'euros.

■ **Le Carac Épargne Vivre Ensemble** est une garantie en euros conjointement proposée par le Crédit Coopératif et la Carac. Labellisée par l'Unapei, cette garantie est à destination de ses adhérents, bénévoles, salariés et protégés familiaux. Le Carac Épargne Vivre Ensemble a pris corps sous l'égide de trois grands principes conducteurs : liquidité, sécurité et performance.

Les partenariats de développement

■ L'Unapei

Malgré un contexte sanitaire dégradé, quelques réunions d'information à destination des familles de l'Unapei ont été

organisées afin de sensibiliser sur l'épargne handicap, la mise en place d'un revenu complémentaire pour le « mieux-vivre » de la personne en situation de vulnérabilité, etc.

À la suite de la sortie de la nouvelle gamme Carac, la convention de partenariat avec l'Unapei a fait l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer nos garanties.

■ Unéo

À son lancement en 2019, notre partenariat d'indication portait sur la garantie Retraite Mutualiste du Combattant. L'objectif étant qu'Unéo nous transmette des contacts qualifiés parmi ses adhérents qui sont titulaires d'une Carte du Combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ou à défaut, qui peuvent y prétendre.

Le 30 juin 2021, notre partenariat avec Unéo prend une nouvelle ampleur avec de nouveaux *leads* « bilan retraite ». L'objectif de ces nouvelles indications, pour la Carac, est de développer la commercialisation du PERin. Côté Unéo, cette offre complémentaire est destinée aux adhérents et à leur conjoint qui ne sont pas éligibles à la Carte du Combattant ou au Titre de Reconnaissance de la Nation.

Enfin, depuis le 1^{er} décembre 2021, le réseau commercial d'Unéo peut également réaliser des indications en complément de celles effectuées par leur plateforme téléphonique.

■ Communauté Défense

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a également mis en place des permanences au sein de casernes pour les personnels militaires.

Le développement de l'image et de la notoriété

La Carac a fait évoluer son image, répondant ainsi aux objectifs fixés dans son plan stratégique « Ambition 2030 ».

Les travaux réalisés, à l'occasion de la construction de la plateforme de marque de la Carac, ont conduit à repenser l'ensemble du site internet de la Carac, à revoir son positionnement et à en faire le point d'entrée de la transformation digitale de la mutuelle.

Depuis juin 2021, le magazine dédié aux adhérents *Carac mag* est désormais dématérialisé et accessible par tous sur carac.fr.

Une campagne de publicité radio, par voie digitale et sur les réseaux sociaux a été lancée en novembre et décembre 2021. Elle avait pour objectif de développer la notoriété et l'image de la Carac comme acteur différent sur le marché de l'épargne, de la retraite et de l'assurance vie.

La Carac a poursuivi son soutien à la radio numérique Skyrock pour les Militaires (Skyrock PLM), destinée à ce public et à tous ceux et celles intéressés par le monde militaire. En se positionnant comme un partenaire, la Carac rappelle son engagement auprès des combattants d'aujourd'hui, en leur permettant de se constituer une retraite avec la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Deux émissions « spécial combattants » ont été enregistrées afin de répondre aux questions des auditeurs sur ce produit.

La Carac entretient également tout au long de l'année des relations avec les journalistes du secteur pour les informer de son actualité et valoriser les spécificités de son modèle. La nouvelle gamme de produits a bénéficié d'un plan de communication dédié auprès de la presse spécialisée.

En outre, les résultats de la 6^e édition du baromètre sur l'entraide familiale financière en France, à travers le prisme de la crise sanitaire de la Covid, ont été largement repris dans la presse.

Le développement des prises de parole sur les réseaux sociaux s'est également poursuivi tout au long de l'année, avec notamment la création de nouveaux contenus vidéo et infographies. Une opération avec des influenceurs a été menée afin de sensibiliser leur communauté sur l'importance de préparer sa retraite.

Un environnement de plus en plus normé et contraignant avec des impacts sur nos adhérents

Depuis plusieurs années, toutes les équipes de la Carac continuent d'être fortement impactées et mobilisées par les nouvelles règles qui s'imposent à son activité d'assureur.

Il est primordial de maintenir une vigilance constante sur les différentes demandes de nos adhérents, car leur confiance est essentielle et la Carac se doit de leur apporter un service de proximité de qualité.

Partenariats de coopération

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui combat l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En novembre 2019, l'Unapei, première union française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est devenue le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

En 2018, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires sur ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de *sponsoring*.

Suite à l'évolution de notre gamme de produits, l'ensemble des conventions de partenariat avec les associations solidaires et la société de gestion Tikehau ont fait l'objet d'un avenant.

En 2021, le service partenariats a réalisé une opération « pilote » avec l'association APF France handicap. Sept webinaires furent organisés auprès de plusieurs délégations territoriales. Les objectifs de ces rencontres avec des professionnels et des particuliers étaient de renforcer nos liens locaux, de développer notre image auprès du partenaire et de contourner le contexte sanitaire dégradé pour délivrer de l'information.

Notre partenariat avec Tutelle au quotidien a été renouvelé. Ce partenaire de coopération propose aux particuliers et professionnels de la vulnérabilité un logiciel conçu spécifiquement pour les aider dans leur quotidien dans la gestion des personnes sous mesure qu'ils accompagnent. Tutelle au quotidien propose également des parcours de formation.

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, *Carac mag...*) : promotion de la finance solidaire, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs de la Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneurial Social de l'Essec

En 2021, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec en soutenant la Chaire Innovation et Entrepreneurial Social. Une étude a été menée par les étudiants de la Chaire sur le thème « Comment mieux accompagner nos clients vers l'investissement responsable ? ».

La Carac a également participé au financement de trois MOOC – cours d'enseignement diffusés sur Internet – intitulés « L'investissement à impact : lever ou investir des fonds ». Une matinée philosophique en distanciel a été organisée avec les étudiants de la Chaire sur le thème « Seniors et intergénérationnel ». Quinze collaborateurs de la Carac ont échangé avec les étudiants sur les pratiques qui existent en entreprise et celles qu'il conviendrait de développer.

I 14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2021 a vu de nombreuses évolutions et l'intégration de nouveaux outils dans le système d'information (SI) de la Carac dans le but de poursuivre les travaux de digitalisation débutés en 2020.

Systèmes de gestion des adhérents

L'année 2021 a permis une évolution importante du SI gestion de la Carac avec notamment le développement de la nouvelle gamme de produits, le lancement du projet de développement d'un moteur de calcul de rente dans AGATE ou la poursuite de la dématérialisation des demandes d'adhésion pour ADG et AGATE.

Les processus afférents à la liquidation des prestations pour la garantie PERin commercialisée depuis le 1^{er} octobre 2020 ont été développés.

Pour l'extranet adhérents ONYX, de nombreuses fonctionnalités nouvelles ont été implémentées telles que l'ajout des versements en ligne, l'actualisation des documents dans le cadre du projet réglementaire de connaissance de nos adhérents, ainsi que la signature électronique.

Pour le projet de *workflow* de gestion, les premiers lots ont permis la mise en production des processus suivants : rachats, renonciation, versements programmés, adhésion, création de personnes.

Système de reporting et décisionnel

Outre les travaux récurrents et les évolutions des états réglementaires dans le cadre de Solvabilité II, la poursuite des travaux sur l'outil de gestion des opérations atypiques a permis d'ajouter des scénarios de contrôle.

Dans le cadre du projet QDD, un grand nombre de contrôles automatisés sont venus enrichir la supervision des flux d'échanges entre les applications.

Autres systèmes de gestion

La mise en production du nouvel outil de CRM au 1^{er} avril 2021 a permis de remettre en adéquation les besoins du réseau commercial avec l'outil mis à sa disposition pour un meilleur service à nos adhérents.

Pilotage des projets

En 2021, un projet de mise en œuvre d'un outil de gestion de portefeuilles de projets a vu le jour dans le but de mieux appréhender les besoins en ressources ainsi que les arbitrages Carac.

Sécurité des systèmes d'information

Des études de faisabilité ainsi que des expérimentations menées en 2021 ont permis la planification des projets de mise en œuvre en 2022. La réécriture de la documentation sur la gouvernance de la sécurité du SI a débuté fin 2021.

Infrastructures et technologies

Une part importante du matériel informatique dédié à l'environnement utilisateur a été renouvelée dont les PC portables des Conseillers mutualistes et la totalité de la flotte de téléphones mobiles.

Nos outils de « communications unifiées » et notre messagerie d'entreprise ont été migrés, ainsi que notre solution d'accès sécurisé à distance (VPN), afin de faciliter la mobilité et le télétravail.

Nos équipements et logiciels permettant une visibilité de la charge et de la sécurité de notre réseau interne ont évolué vers des solutions plus performantes.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

I RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2021 ses fonds propres de plus de 81 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 1 265,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

I GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Un fervent état d'esprit mutualiste

La gouvernance de la Carac repose sur le principe démocratique « Un Homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l'Assemblée générale. Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer, notamment, sur les comptes et sur toute modification statutaire et réglementaire. Les délégués élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

2021 a été une année électorale importante, pour la Carac, avec pour la première fois depuis 2002 un renouvellement complet des délégués. Une campagne de communication d'envergure a été mise en place au premier semestre, encourageant les élus et les adhérents à prendre une part active dans la vie mutualiste de la Carac, avec comme objectif de féminiser et rajeunir les profils des élus.

Les élections ont enregistré de très bons taux de participation : 115 délégués ont été élus dont 40 % de nouveaux.

Afin de répondre avec efficacité aux défis qui s'imposent à la Carac, les membres du Conseil d'administration possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En 2021, les administrateurs de la Carac ont suivi dix sessions collectives de formation.

Les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'élection du Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti.

I ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en épargne retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Le plan stratégique a été décliné en cinq axes stratégiques – optimisation du dispositif commercial actuel, renforcement du canal partenarial, développement de la performance opérationnelle, ouverture au marché « entreprises », création du métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers – et deux axes transverses – transformation numérique et conduite du changement.

Il s'agit ainsi de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l'environnement et d'engager le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d'adhérents.

Le premier plan triennal (2020-2022) a été lancé en février 2020 et de nombreuses livraisons de projets ont eu lieu depuis le démarrage (processus de souscription digitalisée, signature électronique, commercialisation du PERin et d'une nouvelle gamme assurance vie, nouvelle plateforme de marque et site internet, nouvel outil de gestion de relation client...). De nouveaux projets ont été priorisés et sont planifiés tout au long de l'année 2022, qui verra se dérouler un retour d'expérience du premier plan triennal et l'organisation du second pour la période 2023-2025.

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel ainsi que des élus : l'avancement du plan fait l'objet d'un point spécifique à chaque Conseil d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (*Caractualités* à destination des élus et *Carac mag*, destiné aux adhérents). Une présentation de l'avancée du plan a également été réalisée lors des différents événements organisés en 2021 auprès des élus et des collaborateurs de la Carac.

I TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale a évolué ; elle a dorénavant le même découpage que le réseau commercial avec 14 sections de vote.

Malgré le contexte sanitaire, la Carac a assuré la continuité de ses services. Sous l'impulsion de la nouvelle présidence, les élus ont pu se retrouver en présentiel au cours du second semestre, lors de la conférence des Présidents et des Vice-présidents des conseils de section en septembre 2021 et du séminaire des élus en octobre 2021.

À partir de novembre 2021, le Président, le Directeur général et les deux Vice-présidents ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial. Pour maintenir un lien permanent avec ses adhérents tout en respectant les directives sanitaires, le réseau commercial a revu son organisation : échanges téléphoniques ou par e-mail, gestion des opérations à distance et accueil dans les agences sur rendez-vous.

Deux webinaires ont aussi été organisés en zones Bretagne et Île-de-France, en novembre et décembre 2021, sur le thème de la préparation à la retraite, à destination des adhérents et des prospects.

Après plusieurs reports, le salon des seniors s'est déroulé à la porte de Versailles, à Paris, en octobre 2021. La Carac y a tenu un stand et a organisé une conférence intitulée « L'assurance vie : protéger et dynamiser son patrimoine ».

Être acteur de l'entraide

Dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2021, un groupe d'étudiants a travaillé sur un sujet proposé par la Carac sous la forme d'un mini-défi.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, Jean-Jacques Berthélé, Directeur général de la Carac, est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 et jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

I POLITIQUE SALARIALE

L'année 2021 a été marquée, malgré la crise sanitaire et les nouvelles formes d'organisation du travail, par un dialogue social d'une grande qualité et la signature d'accords d'entreprise très structurants pour la gestion des ressources humaines de la Carac.

L'accord d'entreprise relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels et à la mixité des métiers (GEPPMM) signé le 1^{er} juillet 2021 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Ambition 2030 ».

Il marque l'aboutissement d'échanges très constructifs entre la direction et les trois organisations syndicales représentatives.

Salué par les représentants du personnel, cet accord réaffirme la volonté de la Carac de :

- poursuivre l'effort de développement des compétences et des qualifications afin que tous les collaborateurs disposent des moyens leur permettant d'être véritablement acteurs du plan stratégique « Ambition 2030 » ;
- développer l'organisation des entretiens managériaux ;
- favoriser la transmission des savoirs entre les générations de collaborateurs ;
- garantir un dialogue social de qualité en respectant les rôles de chacun et en permettant à tous d'exercer pleinement leurs prérogatives.

I DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'accord GEPPMM vise également à assurer l'égalité de traitement et la non-discrimination pour tous les salariés tout au long de leur parcours d'évolution professionnelle. Plusieurs engagements sont ainsi pris dans le cadre de la Charte de diversité, qui fait partie intégrante de cet accord.

Par ailleurs, la Carac accorde une place privilégiée aux travailleurs handicapés et se donne les moyens de favoriser leur carrière au sein de la mutuelle.

La Carac s'engage ainsi à maintenir, dans la mesure du possible, un quota de 6 % de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

En outre, la Carac est très attachée à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la Carac a obtenu, pour l'année 2021, la note globale de 89/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

I ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2021, la collecte, la destruction et le recyclage de 3,9 tonnes de matières.

I ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs de la Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. En 2021, les projets ont été revus à la baisse compte tenu de la situation sanitaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux ont néanmoins pu se tenir en distanciel. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS à l'instar de la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la Carac. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence. Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur a été mise en place.

Annexes

Taux de rendement 2021

Les provisions mathématiques de l'exercice 2021 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2021 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	1,20 %	Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Carac Épargne Plénitude	1,20 %	Épargne Handicap (épargne)	1,20 %
Compte Épargne Famille	1,20 %	Plan Épargne Populaire	1,20 %
Entraid'Épargne Carac	1,30 %	Plan Épargne Vie	1,20 %
Assurance Vie Agir	1,40 %	Plan Obsèques Carac	1,08 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	1,20 %	Obsèques par avance	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,08 %	Esprit Tranquille	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,08 %	Épargne Handicap (rentes)	1,08 %
Carac Avenir	1,10 %	RSUP	1,08 %
Loi Madelin	1,10 %	CAR	1,08 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,10 %	SGE	1,08 %
Eclor	1,08 %	PER Individuel Carac	0,00 %
Carac Perspectives phase épargne (100 % euros)	1,15 %	Carac Épargne Patrimoine	1,20 %
Carac Perspectives phase épargne (Si UC > 0 %)	0,95 %	Carac Épargne Génération	1,20 %
Carac Perspectives phase pension	0,95 %	Carac Épargne Solidaire	0,95 %
Carac Profiléo	1,40 %	Carac Épargne Protection	0,85 %

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
I. Capital en fin d'exercice					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	518 523	435 368	538 722	402 065	475 890
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	89 010	94 613	123 689	116 402	108 554
Dotations aux provisions et amortissements	7 854	11 531	14 749	9 009	10 288
Reprise de provisions et amortissements	-1 796	-4 554	-4 622	-1 463	-5 022
Impôt	18 265	26 599	35 184	35 692	29 164
Résultat après IR et dotations aux provisions et amortissements	64 686	61 037	78 378	73 164	74 124
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
RÉSULTAT NET APRÈS AFFECTATION DES BONIFICATIONS	64 686	61 037	78 378	73 164	74 124
III. Personnel (siège et réseau)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	349	350	341	344	369
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	15 118	15 923	17 505	17 175	19 999

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2021 sont de 389 105,44 euros (dont 382 523,68 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit).

S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2021, ils s'élèvent à 47 815,78 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2021

I VERSEMENTS HORS FRAIS

(en euros)	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	76 903 462	73 384 307	+4,80 %
Carac Avenir	710 931	756 885	-6,07 %
Rente Viagère Immédiate Carac	888 581	966 982	-8,11 %
Eclor	8 643	-1 042	-929,49 %
Primor	610	1 220	-50,00 %
Compte Épargne Carac	106 221 718	132 854 899	-20,05 %
Compte Épargne Famille	16 722 270	20 157 952	-17,04 %
Garantie Obsèques Carac	107 392	117 392	-8,52 %
Volonté Obsèques Épargne	261 705	205 076	+27,61 %
Volonté Obsèques Prévoyance	87 024	107 381	-18,96 %
Entraid'Épargne Carac	5 014 736	6 320 079	-20,65 %
Carac Perspectives	3 308 716	4 552 644	-27,32 %
Carac PER Individuel	15 427 554	3 493 732	+341,58 %
Carac Épargne Patrimoine	75 960 762		
Carac Épargne Génération	1 248 974		
Carac Épargne Solidaire	2 415 405		
Carac Épargne Protection	12 653 079		
Carac Profiléo	144 404 620	138 931 570	+3,94 %
Carac Épargne Plénitude	3 730 310	10 710 676	-65,17 %
Plan Obsèques Carac	3 037 524	2 942 232	+3,24 %
Assurance Vie Agir	2 828 003	1 585 346	+78,38 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	439 196	890 358	-50,67 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	328 139	79 146	+314,60 %
Carac Temporal	94 341	80 022	+17,89 %
Épargne FMP	2 470 290	2 275 946	+8,54 %
Rente FMP	21 010	124 758	-83,16 %
Décès FMP	62 320	68 861	-9,50 %
TOTAL	475 357 314	400 606 423	+18,66 %

I NOUVELLES GARANTIES

	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	1 019	663	+53,7 %
Carac Avenir	15	20	-25,0 %
Rente Viagère Immédiate Carac	7	10	-30,0 %
Compte Épargne Carac	346	534	-35,2 %
Compte Épargne Famille	175	276	-36,6 %
Entraid'Épargne Carac	9	30	-70,0 %
Carac Perspectives	2	52	-96,2 %
PERin	1 702	839	+102,9 %
Carac Profiléo	4 529	4 858	-6,8 %
Carac Épargne Plénitude	40	157	-74,5 %
Plan Obsèques Carac	1 169	750	+55,9 %
Assurance Vie Agir	15	36	-58,3 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	10	25	-60,0 %

Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	6	4	+50,0 %
Carac Temporal	571	354	+61,3 %
Carac Épargne Génération	497	0	Nouveau produit
Carac Épargne Patrimoine	3 411	0	Nouveau produit
Carac Épargne Protection	551	0	Nouveau produit
Carac Épargne Solidaire	111	0	Nouveau produit
TOTAL	14 185	8 608	+64,8 %

I EFFECTIFS

	2021	2020	Évolution
Nombre d'adhérents :	313 459	322 968	-2,9 %
- dont Anciens combattants	146 487	153 812	-4,8 %
- dont non combattants	166 972	169 156	-1,3 %
Bénéficiaires	5 523	5 869	-5,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	318 982	328 837	-3,0 %

I NOMBRE DE GARANTIES

	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant ⁽¹⁾	151 573	160 722	-5,7 %
- En cours de constitution	18 321	19 083	-4,0 %
- En cours de service	133 252	141 639	-5,9 %
Bon Carac	60	64	-6,3 %
Carac Avenir	2 390	2 610	-8,4 %
Rente Viagère Immédiate Carac	928	994	-6,6 %
Eclor	82	85	-3,5 %
Primor	5	5	0,0 %
Compte Épargne Carac	113 308	119 745	-5,4 %
Compte Épargne Famille	36 476	37 307	-2,2 %
Garantie Obsèques Carac	669	719	-7,0 %
Volonté Obsèques Épargne	3 792	4 123	-8,0 %
Volonté Obsèques Prévoyance	723	754	-4,1 %
Entraid'Épargne Carac	7 018	7 407	-5,3 %
Carac Perspectives	7 394	8 058	-8,2 %
PERin	2 520	837	+201,1 %
Carac Profiléo	27 853	24 162	+15,3 %
Carac Épargne Plénitude	6 276	6 600	-4,9 %
Plan Obsèques Carac	7 146	6 300	+13,4 %
Assurance Vie Agir	965	979	-1,4 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	193	191	+1,0 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	41	38	+7,9 %
Carac Temporal	1 749	1 261	+38,7 %
Épargne FMP	4 927	5 340	-7,7 %
Rente FMP	3 050	3 265	-6,6 %
Décès FMP	1 100	1 197	-8,1 %
Carac Épargne Génération	497	0	Nouveau produit
Carac Épargne Patrimoine	3 367	0	Nouveau produit
Carac Épargne Protection	540	0	Nouveau produit
Carac Épargne Solidaire	105	0	Nouveau produit
TOTAL	384 747	392 763	-2,0 %

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.

Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes annuels

Actif du bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - ACTIFS INCORPORELS	1 862 757,60	3 079 496,75
2 - PLACEMENTS	9 869 822 638,25	9 857 616 651,60
2a - Terrains et constructions	747 713 392,25	681 462 516,65
2b - Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	0,00	0,00
2c - Autres placements	9 122 109 246,00	9 176 154 134,95
2d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00
3 - PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	382 420 646,54	274 620 778,87
4 - PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	0,00	0,00
4a - Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
4b - Provisions d'assurance vie	0,00	0,00
4c - Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
4d - Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
4e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
4f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
4g - Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
4h - Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
4i - Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
4j - Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4k - Provisions techniques des opérations en unités de compte	0,00	0,00
5 - PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNÉS EN SUBSTITUTION	0,00	0,00
6 - CRÉANCES	126 184 532,89	164 289 742,81
6a - Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	8 612 102,07	11 782 150,54
6aa - Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
6ab - Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	8 612 102,07	11 782 150,54
6b - Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
6c - Autres créances	117 572 430,82	152 507 592,27
6ca - Personnel	1 225,07	225,07
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	104 809 967,77	118 874 055,40
6cc - Débiteurs divers	12 761 237,98	33 633 311,80
7 - AUTRES ACTIFS	17 742 714,60	17 708 310,40
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 066 888,57	1 484 722,76
7b - Avoirs en banque, CCP et caisse	16 675 826,03	16 223 587,64
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	668 223 549,36	660 478 923,98
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	106 096 055,10	114 966 179,86
8b - Frais d'acquisition reportés (vie)	0,00	0,00
8c - Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0,00	0,00
8d - Autres comptes de régularisation	562 127 494,26	545 512 744,12
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	11 066 256 839,24	10 977 793 904,41

Passif du bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - FONDS MUTUALISTES ET RÉSERVES	1 346 807 966,17	1 265 633 150,76
1.1 - Fonds propres	1 346 807 966,17	1 265 633 150,76
1a - Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b - Écarts de réévaluation	4 413 511,86	4 413 511,86
1c - Réserves	1 261 796 834,08	1 181 582 112,58
1d - Report à nouveau	0,00	0,00
1e - Résultat de l'exercice	74 124 273,18	73 164 179,27
1.2 - Autres fonds mutualistes	0,00	0,00
1f - Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
1g - Subventions nettes	0,00	0,00
2 - PASSIFS SUBORDONNÉS	0,00	0,00
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	9 151 353 828,87	9 258 019 269,53
3a - Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
3b - Provisions d'assurance vie	8 552 494 369,47	8 710 377 063,67
3c - Provisions pour prestations à payer (vie)	101 976 177,71	130 710 418,72
3d - Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
3e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	496 883 281,69	416 931 787,14
3f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
3g - Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
3h - Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
3i - Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
3j - Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4 - PROVISIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	384 660 372,63	276 178 395,53
5 - ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPÉRATIONS DONNÉES EN SUBSTITUTION	0,00	0,00
6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 177 316,13	11 105 775,13
7 - FONDS DÉDIÉS	0,00	0,00
8 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	0,00	0,00
9 - AUTRES DETTES	58 651 010,71	51 024 181,73
9a - Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	10 599 254,05	10 837 495,45
9b - Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
9c - Dettes envers des établissements de crédit	3 491 922,04	937 578,05
9d - Autres dettes	44 559 834,62	39 249 108,23
9da - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 546 945,35	5 431 223,42
9db - Personnel	10 903 643,65	8 961 859,60
9dc - État, organismes sociaux, collectivités publiques	11 914 653,32	8 228 337,17
9dd - Créiteurs divers	16 194 592,30	16 627 688,04
10 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	116 606 344,73	115 833 131,73
11 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	11 066 256 839,24	10 977 793 904,41

Compte technique des opérations vie (en euros)

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
1 - COTISATIONS	475 890 133,76	0,00	0,00	475 890 133,76	402 064 847,25
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS	434 968 765,96	0,00	0,00	434 968 765,96	464 025 007,53
2a - Revenus des placements	232 502 931,88	0,00	0,00	232 502 931,88	244 264 698,07
2b - Autres produits des placements	75 733 043,15	0,00	0,00	75 733 043,15	69 381 959,45
2c - Produits provenant de la réalisation des placements	126 732 790,93	0,00	0,00	126 732 790,93	150 378 350,01
3 - AJUSTEMENT ACAV (PLUS-VALUES)	22 536 938,16	0,00	0,00	22 536 938,16	20 646 951,18
4 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	48 938,64	0,00	0,00	48 938,64	45 111,15
5 - CHARGES DES PRESTATIONS	-683 380 454,32	0,00	0,00	-683 380 454,32	-646 600 515,79
5a - Prestations et frais payés	-712 659 522,20	0,00	0,00	-712 659 522,20	-656 340 159,87
5b - Charges des provisions pour prestations à payer	29 279 067,88	0,00	0,00	29 279 067,88	9 739 644,08
6 - CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	185 759 359,94	0,00	0,00	185 759 359,94	234 840 990,09
6a - Provisions d'assurance vie	294 241 337,04	0,00	0,00	294 241 337,04	290 633 645,62
6b - Provisions pour opérations en unités de compte	-108 481 977,10	0,00	0,00	-108 481 977,10	-55 792 655,53
6c - Provisions pour égalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6d - Autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-220 611 866,71	0,00	0,00	-220 611 866,71	-245 887 796,73
8 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-47 192 185,89	0,00	0,00	-47 192 185,89	-41 725 508,30
8a - Frais d'acquisition	-32 857 570,94	0,00	0,00	-32 857 570,94	-25 453 910,77
8b - Frais d'administration	-14 334 614,95	0,00	0,00	-14 334 614,95	-16 271 597,53
8c - Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		0,00	0,00	0,00	0,00
9 - CHARGES DES PLACEMENTS	-54 965 207,61	0,00	0,00	-54 965 207,61	-57 067 158,41
9a - Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-26 147 866,24	0,00	0,00	-26 147 866,24	-31 279 738,41
9b - Autres charges des placements	-14 537 765,16	0,00	0,00	-14 537 765,16	-21 675 283,46
9c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-14 279 576,21	0,00	0,00	-14 279 576,21	-4 112 136,54
10 - AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)	-388 427,11	0,00	0,00	-388 427,11	-8 948 322,15
11 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-12 532 348,50	0,00	0,00	-12 532 348,50	-13 392 434,93
12 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE	-40 534 960,21	0,00	0,00	-40 534 960,21	-40 542 772,36
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	59 598 686,11	0,00	0,00	59 598 686,11	67 458 398,53

Compte non technique (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	0,00	0,00
2 - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	59 598 686,11	67 458 398,53
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS	0,00	0,00
3a - Revenus des placements	0,00	0,00
3b - Autres produits des placements	0,00	0,00
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
4 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS DU COMPTE TECHNIQUE VIE	40 534 960,21	40 542 772,36
5 - CHARGES DES PLACEMENTS	0,00	0,00
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
5b - Autres charges des placements	0,00	0,00
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE TECHNIQUE NON-VIE	0,00	0,00
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3 230 949,92	1 113 662,88
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0,00	-35 352,96
8a - Charges à caractère social	0,00	0,00
8b - Autres charges non techniques	0,00	-35 352,96
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-75 879,44	-223 509,82
9a - Produits exceptionnels	193 404,52	106 107,79
9b - Charges exceptionnelles	-269 283,96	-329 617,61
10 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	-29 164 443,62	-35 691 791,72
11 - SOLDE INTERMÉDIAIRE	74 124 273,18	73 164 179,27
12 - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	0,00	0,00
13 - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	74 124 273,18	73 164 179,27

Annexes aux comptes

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

I 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, et le plan de continuité d'activité – PCA – de la Carac s'est ajusté en fonction du niveau de propagation du virus Covid-19. C'est ainsi que le Président et le Directeur général de la Carac ont pris, suivant la criticité de la situation, des mesures visant à protéger les adhérents et les salariés : limitation des accès aux bureaux du siège, déplacements restreints, réunions tenues essentiellement en distanciel, recours systématique au télétravail, port du masque obligatoire, distanciation sociale, rendez-vous échelonnés dans les agences. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

Malgré les difficultés posées par la pandémie, l'activité de la Carac s'est maintenue à un très bon niveau et les résultats commerciaux restent positifs. La collecte s'avère plus élevée que prévu (450 millions d'euros), avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. En outre, le nombre de souscriptions et de nouveaux adhérents a augmenté et le profil de ces derniers correspond à l'enjeu de rajeunissement du portefeuille de la Carac. Le second semestre de l'année 2021 a été marqué par la commercialisation d'une nouvelle gamme assurance vie. Les résultats commerciaux sont très encourageants.

En matière de sinistralité, l'impact de la crise sanitaire est restreint. En effet, la progression du nombre de décès n'a pas été aussi importante que celle redoutée et ce grâce à la vaccination massive de la population en 2021. Les reprises de provisions mathématiques ont alimenté positivement le compte de résultat de la mutuelle. Concernant le provisionnement, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base de tables de mortalité réglementaires plus prudentes que celles utilisées – hors Covid-19 – par la Carac dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistre tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

Quant aux frais généraux, les coûts supplémentaires générés par l'application des règles sanitaires étaient prévus au budget 2021. Par ailleurs, la Carac a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacement et de réunion.

Enfin, la Carac n'a pas été assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi poursuivi le déploiement de sa première feuille de route triennale du plan stratégique « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. La transformation digitale s'est accélérée via de nouveaux outils et la mise en place de process sécurisés et intuitifs. Ainsi, au niveau de ses services de gestion, la Carac s'est dotée d'un outil de *workflow* qui optimise le suivi des dossiers des adhérents. Les services commerciaux ont, quant à eux, été équipés d'un nouvel outil « CRM » de suivi des adhérents. Une autre évolution majeure, liée aux obligations réglementaires, doit être saluée : la mise en place dans l'espace adhérents d'un ENTEC permettant d'actualiser les informations personnelles. Les adhérents peuvent désormais accéder à de nombreux services en ligne. Pour répondre aux demandes, aux besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain et aux exigences du marché, la Carac a repensé sa gamme assurance vie avec la commercialisation en juin 2021 de quatre nouveaux contrats mono et multisupports. Ils bénéficient de 0 % de frais sur versements.

La mutuelle a aussi été présente dans les médias, avec une campagne de communication ciblée en novembre et en décembre 2021, afin de développer sa notoriété et son image.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, malgré le mouvement de remontée observé cette dernière année, la Carac a obtenu en 2021 de bons résultats financiers qui renforcent sa solidité : la réalisation de plus-values sur les actions et la cession de deux immeubles (« Voltaire » et « Palestine », à Paris) ont permis de dégager une plus-value comptable de 45 millions d'euros. Par ailleurs, la Carac a accéléré le déploiement de sa stratégie d'investisseur responsable en renforçant sensiblement ses investissements à impact et en améliorant à nouveau le score extra-financier de son portefeuille obligataire.

Enfin, 2021 a été une année électorale importante pour la mutuelle qui, pour la première fois depuis 2002, a procédé au renouvellement de tous ses délégués. Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a élu le Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

I 1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la mutuelle Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1^{er} janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC N° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

Les actions et autres titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus (art.121-1 du règlement ANC N° 2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R. 343-13 du Code des assurances.

Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC N° 2015-11).

La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1 Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC N° 2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;

2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;

3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

■ la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;

■ la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %.

Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères ;

■ l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;

■ les difficultés de cession de ce placement ;

■ les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;

■ l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 dudit règlement.

En 2021, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2021, une reprise de provision à hauteur de 2,74 millions d'euros et une dotation de 2 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,18 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.2.3.2.2 Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC N° 2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC N° 2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie, ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur. L'application de ces dispositions n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés en 2021.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

– 32 Le règlement N° 2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC N° 2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R. 343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence ;
- les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de

capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

■ Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.

■ La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB-. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si la *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2021, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- les titres notés AAA et AA représentaient 49,53 % de l'encours, les A 18,95 % ;
- les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 31,53 % de l'encours.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 699,33 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2021. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 80 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 12,62 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal

de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir des provisions mathématiques en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères). En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %. En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis. Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2021.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

L'article D. 223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2^o de l'article R. 343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R. 343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC N° 2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2021 d'un montant de 1 800 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC N° 2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2017. L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2021.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

■ Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance. Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

■ Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

■ Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

■ Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placements.

Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

■ Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

■ Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

■ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

$$\frac{\text{(Provisions techniques + Réserve de capitalisation)}}{\text{(Provisions techniques + Capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + Provisions pour risques et charges)}}$$

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES

Néant.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(en euros)	Au 31/12/2020	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	25 912 959	2 921 871	2 920 262	25 914 569
Amortissements	22 833 463	3 845 589	2 627 240	24 051 811
TOTAL NET	3 079 497	-923 718	293 021	1 862 758

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(en euros)	Au 31/12/2020	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2021
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	760 915 700	233 157 754	166 447 214	827 626 240
Amortissements	79 453 184	6 533 794	6 074 130	79 912 848
TOTAL NET	681 462 516	226 623 960	160 373 084	747 713 392

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(en euros)	% détenu par la Carac	Valeur de réalisation au 31/12/2021
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 784 367
SCI CARAC COMMERCES	99 %	6 064 171
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	0

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation qui s'est déclenchée en février 2022 et qui était non connue à la date de la clôture de l'exercice.

Les premières analyses de l'exposition directe ou indirecte de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Par ailleurs, les investigations menées ne laissent apparaître aucune exposition matérielle au risque en matière de passif car aucun adhérent de la Carac ne réside, à date et à notre connaissance, dans les zones de conflit.

S'agissant des mesures de gel des avoirs, aucune alerte concernant un de nos adhérents n'est remontée.

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(en euros)	Placements nets des provisions & amortissements	Décote	Surcote	État des placements valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 621 506 294	561 434 647	-85 701 149	7 097 239 791
Autres placements	3 217 411 148			3 217 411 148
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	382 420 647			382 420 647
TOTAL	10 221 338 089	561 434 647	-85 701 149	10 697 071 586

	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	844 475 395	747 713 391	1 347 829 712
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	252 498 255	248 852 416	328 731 733
3 - OPCVM (autres que celles visées au 4)	806 204 675	806 204 675	1 236 718 338
4 - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 329 639 883	1 329 639 883	1 345 600 944
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	6 623 187 303	7 097 239 791	7 841 024 080
6 - Prêts hypothécaires	0	0	0
7 - Autres prêts et effets assimilés	24 420 327	24 420 327	24 420 327
8 - Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
9 - Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	91 485 653	91 485 653	92 241 715
10-Actifs représentatifs des opérations en unités de compte	382 420 647	382 420 647	382 420 647
Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	-40 374 177	-30 905 195	-40 521 285
TOTAL	10 313 957 961	10 697 071 586	12 558 466 212
- Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 306 163 762	6 781 897 260	7 518 836 242
- Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 665 747 728	3 563 658 875	4 697 730 608
- Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	382 420 647	382 420 647	382 420 647
IFT canton général	-40 374 177	-30 905 195	-40 521 285
TOTAL	10 313 957 961	10 697 071 586	12 558 466 212
dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 207 055 191	10 586 154 980	12 433 994 508
- Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés	106 902 769	110 916 606	124 471 704
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)	0	0	0
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	8 612 102	8 612 102	8 612 102
Coupons courus non échus	106 096 055	106 096 055	106 096 055
Trésorerie nette (actif - passif)	13 183 904	13 183 904	13 183 904
TOTAL	127 892 061	127 892 061	127 892 061

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

■ Créances nées d'opérations d'assurance directe

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	4 449 473	2 113 915	1 014 525	1 321 033
Locataires	4 162 629	4 162 629	0	0
TOTAL	8 612 102	6 276 544	1 014 525	1 321 033

■ Autres créances

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	1 225	1 225	0	0
Sous-total	1 225	1 225	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	104 809 968	104 809 968	0	0
Sous-total	104 809 968	104 809 968	0	0
Avances et acomptes versés	5 410 834	5 410 834	0	0
Autres débiteurs divers	7 350 404	7 350 404	0	0
Sous-total	12 761 238	12 761 238	0	0
TOTAL	117 572 431	117 572 431	0	0

■ Autres dettes

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 546 945	5 167 970	0	378 975
Sous-total	5 546 945	5 167 970	0	378 975
Personnel	10 903 644	10 903 644	0	0
Sous-total	10 903 644	10 903 644	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	11 914 653	11 914 653	0	0
Sous-total	11 914 653	11 914 653	0	0
Créditeurs divers	16 194 592	15 407 388	370 504	416 700
Sous-total	16 194 592	15 407 388	370 504	416 700
TOTAL	44 559 835	43 393 656	370 504	795 675

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2021 à ceux de fin 2021 se présente comme suit :

(en euros)	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	945 556 424	73 164 179	0	1 018 720 603
Réserve de capitalisation	227 224 082	10 126 158	3 075 615	234 274 625
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	73 164 179	74 124 273	73 164 179	74 124 273
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 265 633 151	157 414 610	76 239 795	1 346 807 966

Le résultat de l'exercice 2020 de 73 164 179,67 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des 23 et 24 juin 2021.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	130 710 419	139 816 803
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	106 967 551	110 537 780
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	101 976 178	130 710 419

2.1.6.2 Autres provisions techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
PM RMC	3 904 847 923	4 102 133 405	-197 285 482
PM autres rentes	89 030 474	96 542 757	-7 512 283
PM épargne en euros	4 454 927 022	4 407 287 019	47 640 003
PM prévoyance	21 410 430	19 972 559	1 437 870
PM PERP en euros	78 258 853	83 480 453	-5 221 600
PM PERin en euros	2 219 669	160 870	2 058 798
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 550 694 369	8 709 577 064	-158 882 694
Provision globale de gestion	1 800 000	800 000	1 000 000
Provision pour participation aux excédents	496 883 282	416 931 787	79 951 495

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(en euros)	31/12/2021
Stock au 31/12/2020	416 931 787
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2021	-5 600 000
PE capitalisation dotée au titre de 2021	4 700 000
Dotation complémentaire à la PPE en 2021	81 000 000
Reprise PPE capitalisation 2020 suite à incorporation aux PM à fin 2021	-148 505
TOTAL	496 883 282

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	2 761 618	1 344 374	429 814	3 676 178
Provisions pour retraite du personnel	4 038 957	462 181		4 501 138
Provisions pour gros entretiens	4 305 200		4 305 200	0
TOTAL	11 105 775	1 806 555	4 735 014	8 177 316

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :

- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 0,98 %.

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 s'élève à 4,5 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

■ Avoirs en banque et caisse

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque et caisse	16 675 826	16 223 588
TOTAL	16 675 826	16 223 588

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

■ Montant des intérêts et loyers courus non échus

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts courus sur avances et prêts	290 879	1 198 634
Intérêts courus non échus sur titres	105 805 176	113 767 546
TOTAL	106 096 055	114 966 180

■ Autres comptes de régularisation actif

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Différence prix de remboursement des obligations - décote	561 434 647	544 925 486
Engagements instruments financiers (options)	0	0
Charges constatées d'avance	692 848	587 258
TOTAL	562 127 494	545 512 744

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

■ Autres comptes de régularisation passif

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Différence prix remboursement des obligations - surcote	85 701 149	79 908 721
Engagements instruments financiers (swap - achats à terme)	30 905 195	35 924 411
TOTAL	116 606 345	115 833 132

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
C1 - Engagements reçus		
C2 - Engagements donnés	364 741 446	374 155 094
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	234 741 446	243 943 094
- engagements sur FCP à risques	167 966 934	160 971 114
- engagements sur SCPI en formation	66 774 512	82 971 980
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés	130 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Carac	0	212 000

Les contrats de swap représentent un engagement de 30 millions d'euros de nominal et les achats à terme 100 millions d'euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

■ Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

■ Achats à terme

Sur l'exercice 2013, la Carac a pris des engagements d'achat à terme d'obligations (OAT) pour un nominal de 105 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, 100 millions d'euros supplémentaires d'engagements d'achat à terme ont été pris sur des OAT.

En 2016 et 2017, 25 millions d'euros et 80 millions d'euros sont arrivés respectivement à terme, ramenant l'engagement à 100 millions d'euros.

Ces opérations sont documentées en comptabilité comme des stratégies d'investissement. Elles déterminent les conditions financières du réinvestissement d'une partie des liquidités disponibles à l'échéance des engagements.

I 2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Bonification par capitalisation 2021 pour la RMC : 4,7 millions d'euros.

Les bonifications par capitalisation (4,7 millions d'euros) provisionnées au titre de l'exercice 2021 ont été enregistrées en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

2.2.1 Produits et charges des placements

(en euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		47 175 320	47 175 320	43 146 573
Revenus des autres placements		185 327 612	185 327 612	201 118 125
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (poste E2a et/ou F3a du compte de résultat)		232 502 932	232 502 932	244 264 698
Frais financiers		26 147 866	26 147 866	31 279 738
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat ou provisions, ...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat		202 465 834	202 465 834	219 760 309
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses aux postes E9 et/ou F5 du compte de résultat		28 817 341	28 817 341	25 787 420

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Placements en actions	8 320 453	6 887 775
Placements obligataires	175 850 643	191 774 678
Prêts et commissions	1 156 517	2 455 672
Placements immobiliers	47 175 320	43 146 573
1 - TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	232 502 932	244 264 698
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	2 741 582	3 514 164
Amortissements de la décote	72 991 461	65 867 795
2 - TOTAL AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	75 733 043	69 381 959

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values sur titres	82 332 888	78 364 961
Plus-values sur biens immobiliers	44 086 733	71 871 995
Reprise de la réserve de capitalisation	313 170	141 394
3 - TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	126 732 791	150 378 350
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	434 968 766	464 025 008
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	2 523 779	2 540 534
Charges de gestion des immeubles	19 864 045	25 609 225
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	3 760 043	3 129 980
4 - TOTAL DES FRAIS FINANCIERS	26 147 866	31 279 738
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable	2 031 155	5 405 760
Amortissements de la surcote	12 506 610	16 269 523
5 - TOTAL DES AUTRES CHARGES DE PLACEMENTS	14 537 765	21 675 283
Dotations à la réserve de capitalisation	10 126 158	2 079 933
Moins-values sur cessions d'actions	212 032	559 048
Moins-values sur cessions d'obligations	3 941 386	1 473 156
6 - TOTAL DES PERTES PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	14 279 576	4 112 137
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	54 965 208	57 067 158
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	380 003 558	406 957 849
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	22 148 511	11 698 629
TOTAL NET DES PLACEMENTS (y compris ACAV)	402 152 069	418 656 478

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des placements	434 968 766	464 025 008
Charges des placements	54 965 207	57 067 158
TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	380 003 558	406 957 849
Affectation :		
- Compte technique vie	339 468 598	366 415 077
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	40 534 960	40 542 772

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
1 - Fonds propres	1 346 807 966	1 265 633 151	6,41
2 - Réserve de capitalisation	234 274 625	227 224 082	3,10
3 - Provisions pour risques et charges	8 177 316	11 105 775	-26,37
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	1 120 710 658	1 049 514 844	6,78
4 - Provisions techniques brutes	9 151 353 829	9 258 019 270	-1,15
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	10 506 339 111	10 534 758 195	-0,27
C - Ratio de pondération (A/B) en %	10,67	9,96	7,13
5 - Produits des placements	434 968 766	464 025 008	-6,26
6 - Charges des placements	54 965 208	57 067 158	-3,68
D - Total net des placements (5-6)	380 003 558	406 957 849	-6,62
TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	40 534 960	40 542 772	-0,02

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(en euros)	Capitalisation CU/VL * (1)	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès CP ** (2)	Autres opérations individuelles d'assurance vie CU/VL * (3)	
			RMC	Autres
1 - Cotisations sur opérations directes	0,00	126 167,00	79 152 079,70	284 688 564,48
2 - Charges des prestations sur opérations directes	5 426,80	95 033,98	353 584 674,40	305 743 520,03
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-2 676,49	4 814,24	-277 804 701,60	-13 480 742,91
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes	0,00	0,00	0,00	0,00
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES) (1-2-3+4)	-2 750,31	26 318,78	3 372 106,90	-7 574 212,64
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
B - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION) (5-6-7+8)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - Frais d'acquisition	3 459,39	202 897,71	10 842 184,42	17 036 863,52
10 - Autres charges de gestion nettes	2 677,50	105 596,65	11 364 951,86	13 674 573,42
C - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES (9+10)	6 136,88	308 494,37	22 207 136,28	30 711 436,94
11 - Produit net des placements	11 354,09	0,54	157 833 489,53	178 335 838,51
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques	0,00	0,28	83 578 186,60	135 889 691,85
D - SOLDE FINANCIER (11-12)	11 354,09	0,26	74 255 302,93	42 446 146,66
13 - Cotisations données en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	0,00	0,00	0,00	0,00
17 - Commissions reçues des garants en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
E - SOLDE DE SUBSTITUTION (14+15+16+17-13)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 - Cotisations cédées aux réassureurs	0,00	0,00	0,00	0,00
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0,00	0,00	0,00	0,00
22 - Commissions reçues des réassureurs	0,00	0,00	0,00	0,00
F - SOLDE DE RÉASSURANCE (19+20+21+22-18)	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	2 466,90	-282 175,32	55 420 273,55	4 160 497,08
Hors compte :	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant des rachats	5 246,66	0,00	6 421 097,04	128 693 586,17
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0,00	0,28	78 878 186,60	4 807 842,02
Provisions techniques brutes à la clôture	1 789 603,35	176 183,07	4 434 274 068,29	4 609 947 978,49
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 791 097,83	110 027,55	4 572 033 173,60	4 568 593 822,76

(1) Bons de capitalisation Carac.

(2) ATCT, Carac Temporal.

(3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option Épargne et option Rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection.

(4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisations Viagères, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Prérétraités.

(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération.

* CU : Cotisations Uniques.

VL : Versements Libres.

** CP : Cotisations Périodiques.

Autres opérations individuelles d'assurance vie CP ** (4)	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte CU/VL * (5)	PERP	PERin	Total
				31/12/2021
3 430 938,43	89 712 746,86	3 408 409,37	15 371 227,92	475 890 133,76
1 643 002,50	12 219 642,36	9 987 606,27	101 547,98	683 380 454,32
1 065 810,00	94 741 488,67	-6 067 028,88	15 783 677,03	-185 759 359,94
0,00	21 208 313,35	370 020,94	570 176,76	22 148 511,05
722 125,93	3 959 929,18	-142 147,08	56 179,67	417 550,43
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946 798,09	2 583 245,72	507 905,20	734 216,89	32 857 570,94
366 576,78	879 164,53	361 332,22	63 151,85	26 818 024,81
1 313 374,87	3 462 410,25	869 237,43	797 368,74	59 675 595,75
818 387,55	196 363,54	2 270 301,36	2 863,01	339 468 598,14
407 930,57	0,00	736 057,41	0,00	220 611 866,71
410 456,98	196 363,54	1 534 243,95	2 863,01	118 856 731,43
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-180 791,96	693 882,47	522 859,45	-738 326,05	59 598 686,11
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
191 142,69	7 981 924,43	6 560 580,49	84 710,67	149 938 288,15
210 857,30	0,00	0,00	0,00	83 896 886,20
21 801 287,51	364 304 263,64	84 402 721,99	19 318 095,16	9 536 014 201,50
24 898 031,34	273 507 924,88	89 736 304,61	3 527 282,49	9 534 197 665,06

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Cotisations (hors chargements et annulations)	475 357 314	400 606 423
Annulations	-3 784 359	-3 141 737
Chargements	4 317 179	4 600 161
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	475 890 134	402 064 847

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges des provisions d'assurance vie (hors unités de compte)	-294 241 337	-290 633 646
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporés directement	79 595 157	133 717 985
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	56 763 486	19 000 000
TOTAL	-157 882 694	-137 915 660
Provisions d'assurance vie (hors unités de compte)	8 552 494 369	8 710 377 064
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	-157 882 694	-137 915 660
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	108 481 977	55 792 656

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

(en euros)

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A - Participation aux résultats⁽¹⁾	272 472 891	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627	291 456 491	245 887 797	220 611 867
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	7 928 829 840	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894	8 631 435 717
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	267 189 754	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847	245 838 370	220 578 735
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais et intérêts sur avances	48 939	45 111
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	48 939	45 111
Frais externes	5 080 501	5 749 214
Frais internes	6 447 131	6 453 914
Dotations amortissements et provisions	1 004 716	1 189 306
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	12 532 348	13 392 435

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des activités annexes	3 230 695	1 113 416
Produits divers de gestion courante	255	247
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	3 230 950	1 113 663
Charges à caractère social	0	0
Autres charges non techniques	0	35 353
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	0	35 353

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels de gestion	29 584	105 365
Autres produits exceptionnels	163 821	743
A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	193 405	106 108
Charges exceptionnelles	269 284	329 618
B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	269 284	329 618
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	-75 879	-223 510

2.2.6.4 Fiscalité

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts sur le résultat	29 164 444	35 691 792
TOTAL	29 164 444	35 691 792

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Achats et autres charges externes	25 340 482	26 039 397
Impôts et taxes et versements assimilés	6 718 897	6 950 626
Charges de personnel	38 690 355	31 643 955
Autres charges de gestion courante	890 160	889 662
Dotations aux amortissements et provisions	3 835 448	4 265 073
TOTAL	75 475 342	69 788 713
Charges exceptionnelles de gestion	110 274	142 034
TOTAL GÉNÉRAL	75 585 616	69 930 747

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel⁽¹⁾

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	19 999 171	17 175 326
Charges sociales	10 115 607	8 553 850
Autres	8 575 577	5 914 778
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	38 690 355	31 643 954

2.2.9.2 Effectif moyen

	2021
Effectif moyen du personnel siège et réseau	
Cadres	177
Non cadres	192
TOTAL	369

	2021
Effectif moyen du personnel des immeubles	
Cadres	0
Non cadres	28
TOTAL	28

I 2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1 SCI

(en euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2021
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 201 524	-68 564
SCI CARAC COMMERCES	99%	2 496 170	418 402
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	10 000 000	0

2.3.1.2 PERP et PERin

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERin ont été créés pour effectuer les opérations de transfert entre, d'une part, l'actif général de la Carac et le PERP et, d'autre part, l'actif général et le PERin.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2021 sont de 389 105,44 euros (dont 382 523,68 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2021, ils s'élèvent à 47 815,78 euros.

(1) Hors personnel des immeubles.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

mazars

Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

Mutuelle D'Épargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

À l'Assemblée Générale de la mutuelle Carac,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la mutuelle Carac relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques Vie et calcul de la participation aux excédents

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques Vie s'élèvent à 8,6 Mds€, et sont principalement constituées de provisions mathématiques sur les régimes RMC et sur les produits d'épargne. Elles comprennent également une provision pour participation aux excédents.

Comme indiqué dans la note 1.2.5 de l'annexe aux comptes annuels, les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro). L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire.

La participation aux excédents correspond à la part des résultats attribuée aux adhérents. Le montant minimal à attribuer est égal à 85% au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. L'incorporation de la participation aux excédents aux provisions mathématiques et aux prestations peut être immédiate ou différée sur un délai de 8 ans

Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas pourrait avoir des répercussions sur les provisions techniques vie faisant l'objet d'une actualisation, en particulier pour les contrats de rente des premières générations dont le taux d'actualisation est de 3,2%.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en raison de la sensibilité des provisions techniques aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses prises en compte dans leur calcul.

Notre approche d'audit

En réponse aux risques identifiés sur l'estimation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour de nos connaissances et notre compréhension des processus et de la méthodologie des calculs actuariels et testé l'efficacité des contrôles mis en place par la Direction ;
- Nous avons contrôlé les états produits par la Carac pour rapprocher les données en comptabilité de la gestion ;
- Nous avons analysé le contrôle de la récurrence des provisions mathématiques produit par la Carac ;
- Nous avons contrôlé arithmétiquement le calcul de la provision pour participation aux excédents réglementaire et les modalités de son attribution aux adhérents ;
- Nous avons vérifié l'information présentée dans l'annexe comptable.

Évaluation des placements non cotés

Risque identifié

Les autres placements s'élèvent à 9 122 M€ au bilan au 31 décembre 2021 et comprennent des titres non cotés. Ils sont comptabilisés au bilan à leur date d'entrée au coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valorisation à la date de clôture.

Comme indiqué dans la note 1.2.3 de l'annexe, la valorisation des titres non cotés, qui correspondent notamment à des parts et actions de sociétés civiles immobilières non cotés et à des fonds communs de placement à risque ou de l'innovation, est déterminée conformément aux modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11.

Les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution. Le montant de la PDD de l'ensemble des titres s'élève à 22,2 M€ au 31 décembre 2021.

Ces estimations font appel au jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, correspondant selon les cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres non cotés, nos travaux ont consisté principalement à :

- Apprécier le caractère raisonnable de la méthode de détermination de la valeur de marché et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées dans ces calculs,
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés,
- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation des titres non cotés.
- Pour les données historiques utilisées dans les différents modèles, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et qu'en cas d'ajustement ils sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, étant précisé que, comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la Carac a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité, que seules les rémunérations versées au titre du contrat de travail de Dirigeant Opérationnel doivent être communiquées ; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la mutuelle Carac par l'assemblée générale du 21 juin 1998.

Au 31/12/2021, le cabinet Mazars était dans la 24^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 03 mai 2022

DocuSigned by:
latude
DDDF36671F514E2...

Pierre de Latude

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

mazars

Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2021

Mutuelle D'Epargne de Retraite et de Prévoyance Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article L. 114-32 du Code de la mutualité.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la mutuelle des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

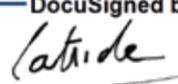
- 1. Convention relative au logement du Président de la Carac dans le cadre de ses missions et modalités de prise en charge**
 - Nature et objet : location par la mutuelle pour mise à disposition pour 12 mois d'un appartement meublé à compter du 30 septembre 2021 jusqu'au 22 septembre 2022 inclus
 - Modalités : Les frais mensuels de location s'élèvent à 1 857, détaillés comme suit :

- Loyer : 1 647 euros
- Charges : 210 euros
- Administrateur concerné : Monsieur Pierre Lara en tant que Président de la Carac
- Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 26 octobre 2021
- Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de ces conventions pour la Mutuelle : occupation d'un logement dans le cadre de l'exercice des fonctions du président.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 03 mai 2022

DocuSigned by:

DDDF36671F514E2...

Pierre de Latude

